

Bulletin d'inscription

Vide-grenier de la Fête de l'Été – samedi 14 juin 2024

Organisateur :

Centre social Solidarité Roquette
47 rue de la Roquette
75011 Paris

Vide-grenier se déroulant :

- rue de la Roquette
- passage Charles Dallery
- passage Bullourde

Je soussigné·e,

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal Ville

Téléphone : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

adhérent·e au centre social

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant·e
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à le

Signature :

Réservé à l'organisateur

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de 2 mètres

Payé le _____ auprès de _____

Emplacement attribué :

n° : _____

lieu : _____

Règlement vide-grenier

1) Le vide-grenier est ouvert aux particuliers. Ils ne sont autorisés à vendre que des objets personnels d'occasion et à participer au maximum à 2 « ventes au déballage » par année civile. La vente de denrées alimentaires est interdite.

2) La pièce d'identité sera obligatoirement présentée pour l'inscription ainsi que le bulletin d'inscription rempli. Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis en Mairie du 11ème arrondissement.

3) Tarif des emplacements :

-10 euros les 2m linéaires pour les adhérent-es du centre

- 20euros les 2m linéaires pour les non adhérent-es.

Il est possible de louer uniquement un emplacement.

4) La vente se situe en plein air sur la rue de la Roquette, le passage Charles Dallery et le passage Bullourde. Les emplacements de vente seront attribués sur réservation préalable. L'installation pourra s'y faire à partir de 8h, sans possibilité de changement de l'emplacement attribué.

5) La circulation des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisée que pour le déballage (avant 9h) ainsi que pour le rangement (après 17h30).

6) Avant de s'installer les participants devront obligatoirement retirer leur coupon d'emplacement à l'accueil du vide-grenier.

7) Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux).

8) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, en aucun cas même absence du participant ou intempéries.

9) Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels causés à leur rencontre entre leur arrivée et leur départ.

10) Tous les exposants devront à leur départ nettoyer leur emplacement.

11) L'inscription au vide-grenier implique le respect de ce règlement.

Nom/prénom : _____

Date : _____

Signature :